

CPR Invest
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 189795

(la « **Société** »)

NOTICE AUX ACTIONNAIRES

Luxembourg, le 2 septembre 2024

Les actionnaires de la Société sont par la présente informés des changements apportés au prospectus de la Société (le « **Prospectus** »), décidés par le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») et décrits ci-dessous.

Tous les changements décrits concernant seulement certains compartiments et reflétés dans le Prospectus daté de septembre 2024, entreront en vigueur à cette date et n'auront pas d'impact sur l'investissement des actionnaires concernés.

I. CPR Invest – Food For Generations (le « Compartiment »)

Le Conseil, dans un souci de mise en adéquation du supplément du Compartiment avec son univers d'investissement actuel, a clarifié au sein de son objectif d'investissement que le Compartiment investi dans des actions internationales impliquées dans n'importe quelle partie de la chaîne de valeur de l'eau et de l'agriculture.

De plus, à des fins de cohérence et de meilleure lisibilité, les mentions faites à la référence extra-financière employée par le Compartiment dans le cadre de sa stratégie ESG ont été harmonisées et corrigées dans le document précontractuel publié en application du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (l'« **Annexe SFDR** ») du Compartiment.

II. CPR Invest – Education (le « Compartiment »)

A des fins de clarification, la politique d'investissement a été ajustée afin de supprimer la répétition « Éditeurs et production de contenu » et en distinguant les dimensions « Développement des carrières » et « Recrutement ».

Tel qu'indiqué dans la section I. ci-dessus, les mentions faites à la référence extra-financière employée par le Compartiment dans le cadre de sa stratégie ESG au sein de son Annexe SFDR ont été harmonisées et corrigées.

III. CPR Invest – B&W European Strategic Autonomy 2029 (le « Compartiment »)

Le Conseil a décidé d'étendre la zone géographique d'investissement du Compartiment à la Suisse ainsi qu'au Royaume-Uni, en plus de l'Espace économique européen (EEE), auquel le Compartiment est déjà exposé.

IV. CPR Invest - B&W Climate Target 2028, CPR Invest - B&W Climate Target 2028 II, CPR Invest - B&W Climate Target 2027, CPR Invest – Climate Bonds Euro, CPR Invest – Climate Ultra Short Term Bond, CPR Invest – Credixx Active US High Yield et CPR Invest – Credixx Global High Yield (les « Compartiments »)

Le Conseil souhaite refléter dans la politique d'investissement des Compartiments la possibilité pour ceux-ci, en investissant principalement dans des obligations, de détenir à ce titre des obligations vertes (« green bonds »).

Il convient de noter que le gestionnaire de portefeuille ne considérera toutefois pas la nature "verte" des obligations comme l'un des critères pris en compte dans le cadre de ses décisions d'investissement et la proportion d'obligations vertes ne fera pas l'objet d'un suivi, eu égard au fait que la qualification d'une obligation en tant qu'« obligation verte » n'a aucun impact sur le profil de risque de celle-ci et ainsi indirectement le profil de risque respectif des Compartiments.

V. Correction des mentions faites à la référence extra-financière employée par certains compartiments dans le cadre de leurs stratégies ESG respectives

Tel, qu'indiqué dans la section I. ci-dessus, les mentions faites à la référence extra-financière employée par les compartiments listés ci-après dans le cadre de leurs stratégies ESG respectives au sein de leurs Annexes SFDR ont été harmonisées et corrigées :

- CPR Invest – Silver Age;
- CPR Invest – Global Silver Age;
- CPR Invest – Global Disruptive Opportunities;
- CPR Invest – Climate Action Euro;
- CPR Invest – Megatrends:
- CPR Invest – GEAR Emerging;
- CPR Invest – GEAR World ESG;
- CPR Invest – Climate Bonds Euro;
- CPR Invest – Climate Action;
- CPR Invest – Future Cities;
- CPR Invest – Global Lifestyles;
- CPR Invest – Global Ressources;
- CPR Invest – Global Gold Mines;
- CPR Invest – Social Impact;

- CPR Invest – MedTech;
- CPR Invest – Hydrogen ;
- CPR Invest – Blue Economy;
- CPR Invest – Circular Economy; et
- CPR Invest – European Strategic Autonomy.

VI. Modification de la section « Risques Principaux »

Le Conseil a réorganisé la présentation des risques au sein des suppléments de l'ensemble des compartiments de la Société à l'exception de CPR Invest – B&W European Strategic Autonomy 2029 et CPR Invest – B&W European Strategic Autonomy HY 2028 en distinguant entre les « risques principaux » et les « autres risques » et en adoptant un classement des risques par ordre alphabétique.

De plus, une revue de la cohérence et de la pertinence des risques attribués à certains compartiments a également été réalisée, conduisant le Conseil à mettre à jour la liste des risques au sein des suppléments de certains compartiments.

La version à jour du Prospectus datée de septembre 2024 est disponible au siège social de la Société et peut également être obtenue sans frais auprès de CPR Asset Management au 91-93, Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France ainsi que sur son site internet.

Pour toute question concernant ces changements nous vous prions de bien vouloir vous adresser à votre conseiller financier.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé avant d'investir.

Le Conseil